



Convention conclue entre

- Le Monthey Chablais Hockey Club (MCHC), par son président M. Cédric Jayet ;
- L'association HC Red Ice (MOJU), par son président M. Nicolas Reuse ;
- Le HC Portes du Soleil, par son président M. Mathieu Exhenry ;
- L'association HC Villars (MOJU), par son président M. Michael Jaggi ;
- Le HC Leysin, par son président M. Patrick Oggey ;
- Le HC Château d'Oex, par son président M. David Henchoz.

ci-après conjointement désignés : les clubs partenaires

Préambule :

Soucieux de pouvoir garantir à tous leurs joueurs des mouvements juniors de pouvoir évoluer dans les catégories de jeux qui correspondent à leur niveau, et sans que cela préterite leur organisation ou leurs finances, les clubs partenaires conviennent ce qui suit :

- I. Chaque enfant licencié dans un club partenaire paie ses cotisations auprès de ce club partenaire.
- II. Aucun transfert de licence ou d'unité de formation entre clubs partenaires ne peut s'opérer sans l'accord écrit des présidents des clubs partenaires concernés.
- III. Chaque enfant qui est licencié dans un club partenaire mais s'entraîne à temps complet auprès d'un autre club partenaire continue à payer ses cotisations auprès du club partenaire duquel il est licencié (club d'origine => 1^{ère} licence au sein du partenariat).
- IV. Lors de rencontres jouées sur sa patinoire, chaque club partenaire s'engage à organiser la logistique technique (p.ex : arbitrage, table et officiels).
- V. Les transports de joueurs entre clubs partenaires est à régler au cas par cas, entre les responsables techniques des clubs partenaires concernés, et dans la limite des budgets alloués par chaque club pour les transports.
- VI. Toute dérogation à cette convention décidée entre clubs partenaires devra être validée par écrit par 2 membres de chaque comité, dont le président, des clubs concernés.

Ainsi rédigé à Monthey et accepté le 10 juillet 2014,

Cédric Jayet Nicolas Reuse Mathieu Exhenry Michael Jaggi Patrick Oggey David Henchoz